



Nomination du Défenseur des droits : le Collectif ALERTE appelle à des engagements clairs

A la suite de la nomination de François-Noël Buffet en qualité de Défenseur des droits, le Collectif ALERTE, dont l'Uniopss est membre, lui a adressé, le 22 juillet, un courrier afin de rappeler les exigences de la période qui s'ouvre et de solliciter une rencontre dans les prochaines semaines.

📅 Publié le 23 juillet 2026

👤 De Uniopss

LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

INFO NATIONALE



La nomination de François-Noël Buffet en qualité de Défenseur de droits a suscité de nombreuses interrogations parmi les associations et les organisations de la société civile, au regard des missions confiées au Défenseur des droits. Le Collectif ALERTE prend désormais acte de cette nomination. Il attend du nouveau Défenseur des droits qu'il apporte rapidement des garanties sur la manière dont il entend exercer pleinement les responsabilités qui lui sont confiées. Dans un contexte marqué par la persistance d'un niveau élevé de pauvreté, les difficultés d'accès et d'effectivité des droits, les discriminations et les remises en cause régulières des droits fondamentaux, ces engagements revêtent une importance particulière et devront trouver une traduction concrète dans l'action de l'institution.

Plus que jamais, le Défenseur des droits devra être le garant des droits et des libertés de toutes et tous, en particulier des personnes les plus vulnérables. Son indépendance, sa capacité à garantir l'accès et l'effectivité des droits, à prévenir et combattre toutes les formes de discrimination, à défendre l'État de droit et à veiller au bon fonctionnement des services publics seront déterminantes pour répondre aux attentes exprimées par les associations et, plus largement, par l'ensemble de la société civile.

Lors de ses auditions devant le Parlement, François-Noël Buffet a réaffirmé son attachement à l'indépendance de l'institution, à la protection des droits fondamentaux, à l'accès aux droits et à la lutte contre toutes les formes de discrimination. Le Collectif ALERTE prend acte de ces engagements et sera particulièrement attentif à leur traduction concrète dans l'exercice de ses fonctions. Il

exercera pleinement son rôle de vigilance afin que ces engagements se traduisent par des avancées concrètes en matière de protection des droits, de lutte contre toutes les formes de discrimination et d'accès et d'effectivité des droits.

Le président du Collectif ALERTE rappelle également l'attachement des associations aux comités d'entente, espaces de dialogue réguliers entre le Défenseur des droits, ses équipes et les associations, qui permettent de nourrir les travaux de l'institution des constats et alertes de terrain.

Il écrit notamment : « *Dans une période marquée par un niveau élevé de pauvreté, des difficultés croissantes d'accès et d'effectivité des droits ainsi que par la fragilisation de nombreuses personnes, le Défenseur des droits occupe une place essentielle dans notre République. Son rôle est déterminant pour garantir le respect des droits et des libertés, prévenir et combattre toutes les formes de discrimination, veiller au bon fonctionnement des services publics et permettre à chacune et chacun d'accéder pleinement aux droits que la loi lui reconnaît.* »

Le Collectif ALERTE sera, comme il l'a toujours été, un interlocuteur exigeant, vigilant et constructif du Défenseur des droits. Fort de l'expertise de ses associations membres, il souhaite engager rapidement un dialogue avec lui afin d'échanger sur les principaux enjeux rencontrés par les personnes en situation de pauvreté et de précarité et de contribuer, aux côtés de cette institution, à la protection des droits, à la lutte contre toutes les formes de discrimination ainsi qu'au renforcement de l'accès et de l'effectivité des droits.